

**N° 5941<sup>5</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2008-2009

---

**PROJET DE LOI**

**portant ajustement des pensions et rentes accident  
au niveau de vie 2007**

\* \* \*

**AVIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE  
AU MINISTRE DE LA SECURITE SOCIALE**

(14.11.2008)

Monsieur le Ministre,

Par votre lettre du 15 octobre 2008, vous avez bien voulu saisir la Chambre d'Agriculture pour avis sur le projet de loi sous rubrique.

La Chambre d'Agriculture a analysé le projet de loi dont question dans sa séance plénière du 13 novembre 2008.

Le projet sous examen a pour objet d'ajuster les pensions et les rentes accident au niveau de vie de l'année 2007. La base légale est l'article 225, alinéa 4 du Code de la Sécurité Sociale qui prévoit que le Gouvernement examine tous les deux ans s'il y a lieu ou non d'adapter le facteur d'ajustement. Pour ce faire, le Gouvernement se base sur l'évolution du niveau moyen des salaires et traitements.

La Chambre d'Agriculture approuve le projet de loi sous examen.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre plus haute considération.

*Le Secrétaire général,*  
Robert LEY

*Le Président,*  
Marco GAASCH

